

Bon No: 004419537		1ere Gachée: 12:53 (1)		Date: 15/06/2026 reap120626143804		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 5.75 m3		référence commande(2): 09 67 10 10 86					
client: 410166		12, RUE DE LA ROCHE				Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ	
chantier: 016799		AT2C PROUVAIS				M90 HAZART	
rue des petits chiens 06.71.15.83.12 02190 Prouvais						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		température:		vitesse du vent:		validité:	
code Béton PJCFC5D500		désignation(6)(8) CHAPE FLUIDE CIMENT		certification		classe d'exposition(3) Classe Chlorure	
consistance(7) SF2		Dmax 5					
ciment(type et classe) BETOCARB HP-MX		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C20/25	
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR C20 F4							
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 130							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				SP CEMEXA SPHRE OPTIMA 1369 STABICEM STABICEM RP ISORETARD 200		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1